

LA PAUSE ACTU

SOCIAL



Travailleurs indépendants

Que change la réforme des
cotisations sociales en 2025 ?



Pourquoi une réforme des cotisations sociales pour les indépendants ?



Cette réforme, qui concerne **tous les travailleurs non-salariés**, vise à :

- Réduire la part **des cotisations non contributives**
- Rapprocher **le régime des travailleurs indépendants** de celui des salariés
- Améliorer **la protection sociale des non-salariés**, notamment en matière de retraite

A NOTER

Les mandataires sociaux, étant assimilés-salariés, ne sont pas concernés.

Comment fonctionnait le calcul des cotisations avant 2025 ?



Jusqu'en 2024, deux bases de calcul coexistaient :

- **Cotisations sociales créatrices de droits** (retraite, maladie, invalidité...) : calculées sur une assiette «nette» (revenu professionnel - montant des cotisations sociales dues).
- **CSG/CRDS** : calculées sur une base “super-brute” (revenu net + cotisations sociales).



Par conséquent, les travailleurs indépendants payaient **une CSG-CRDS plus élevée que les salariés**, car les cotisations sociales étaient réintégrées dans le calcul du super-brut, ce qui augmentait la base de calcul.

Qu'est-ce qui change à partir de 2025 ?



Une base de calcul identique

Dès 2025, l'assiette de calcul des cotisations sociales et de la CSG/CRDS sera **identique**.

Les cotisations seront calculées sur **le chiffre d'affaires après déduction des charges professionnelles et d'un abattement de 26 %**, dans la limite de 829 € minimum et 61 230€ maximum (en 2025).

Des taux de cotisation ajustés

La nouvelle assiette conduit à **une réduction du montant de la CSG/CRDS**, tandis que **les taux des cotisations sociales augmentent légèrement**.



Cette réforme entraîne une légère hausse des cotisations sociales, contrebalancée **par une couverture sociale améliorée**.

Quelles sont les modalités d'entrée en vigueur de la réforme ?



La réforme s'appliquera en 2026, lors de ***la déclaration des revenus 2025***. Aucune démarche particulière n'est requise de votre part, quelle que soit votre caisse d'affiliation.

A NOTER

Les travailleurs agricoles et micro-entrepreneurs seront concernés à partir des revenus 2026.

Pour en savoir plus...

Vous souhaitez en savoir plus sur ***la réforme des cotisations sociales pour les travailleurs indépendants ?***

Découvrez notre article sur :

implid.com

impl/id